

ZA DU ROUSSET

Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement 2021	1 560 030,16 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	1 560 030,16 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2020	1 568 527,16 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	1 568 527,16 €

Section d'investissement

A. Recettes d'investissement 2021	1 558 527,16 €
B. Dépenses d'investissement 2021	1 513 654,01 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	44 873,15 €
D. Résultat reporté 2020	-1 558 527,16 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-1 513 654,01 €

A. Résultat cumulé Investissement 2021	-1 513 654,01 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	0,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	0,00 €
D. Solde des RAR (=B-C)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 513 654,01 €

ZA LES BROUSSILLOUX

Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement 2021	215 047,77 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	215 047,77 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2020	-1 133,00 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-1 133,00 €

Section d'investissement

A. Recettes d'investissement 2021	212 799,35 €
B. Dépenses d'investissement 2021	234 690,83 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-21 891,48 €
D. Résultat reporté 2020	-26 575,26 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-48 466,74 €

A. Résultat cumulé Investissement 2021	-48 466,74 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	0,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	0,00 €
D. Solde des RAR (=B-C)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-48 466,74 €

ZA LES FAURIES

Section de fonctionnement

<i>A. Recettes de fonctionnement 2021</i>	1 622 770,09 €
<i>B. Dépenses de fonctionnement 2021</i>	1 622 770,09 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)</i>	0,00 €
<i>D. Résultat reporté 2020</i>	1 089 046,35 €
<i>E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)</i>	1 089 046,35 €

Section d'investissement

<i>A. Recettes d'investissement 2021</i>	1 600 300,08 €
<i>B. Dépenses d'investissement 2021</i>	1 767 116,89 €
<i>C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)</i>	-166 816,81 €
<i>D. Résultat reporté 2020</i>	-658 389,10 €
<i>E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)</i>	-825 205,91 €

<i>A. Résultat cumulé Investissement 2021</i>	-825 205,91 €
<i>Restes à réaliser :</i>	
<i>B. RAR en recettes d'investissement</i>	
<i>C. RAR en dépenses d'investissement</i>	
<i>D. Solde des RAR (=B-C)</i>	
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	-825 205,91 €

Considérant la nécessité de cumuler l'ensemble de ces résultats de chacun de ces comptes administratifs à intégrer au budget annexe ZAE en 2022 dont la teneur est la suivante :

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement 2021	3 397 848,02 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	3 397 848,02 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2020	2 656 440,51 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	2 656 440,51 €

Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement 2021	3 371 626,59 €
B. Dépenses d'investissement 2021	3 515 461,73 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-143 835,14 €
D. Résultat reporté 2020	-2 243 491,52 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-2 387 326,66 €


A. Résultat cumulé Investissement 2021	-2 387 326,66 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	
C. RAR en dépenses d'investissement	
D. Solde des RAR (=B-C)	
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 387 326,66 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET INTEGRATION CUMULEE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

 d'AFFECTER les résultat cumulés comme suit

Report du résultat d'investissement	-2 387 326,66 €
Couverture du besoin de financement	
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	2 656 440,51 €

 d'AUTORISER le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

OBJET : Budget annexe Assainissement 451 – Affectation cumulée des résultats 2021 et intégration cumulée au sein du budget 2022

Vu, la délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant suppression du budget annexe SPANC au 31 décembre 2021 et portant intégration des résultats au BA Assainissement

Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022,

Après avoir entendu ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du SPANC

Après avoir entendu ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous :

BA SPANC

Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement 2021	0,00 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	653,00 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-653,00 €
D. Résultat reporté 2020	0,00 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-653,00 €
Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement 2021	0,00 €
B. Dépenses d'investissement 2021	0,00 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	0,00 €
D. Résultat reporté 2020	2 393,75 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	2 393,75 €
A. Résultat cumulé Investissement 2021	2 393,75 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	0,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	0,00 €
D. Solde des RAR (=B-C)	0,00 €
Capacité de financement de la section d'investissement	2 393,75 €

BA ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement 2021	1 198 735,99 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	794 294,81 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	404 441,18 €
D. Résultat reporté 2020	158 873,41 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	563 314,59 €
Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement 2021	2 131 435,35 €
B. Dépenses d'investissement 2021	2 612 939,76 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-481 504,41 €
D. Résultat reporté 2020	407 778,24 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-73 726,17 €
A. Résultat cumulé Investissement 2021	-73 726,17 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	1 326 599,47 €
C. RAR en dépenses d'investissement	1 111 420,26 €
D. Solde des RAR (=B-C)	215 179,21 €
Capacité de financement de la section d'investissement	141 453,04 €

Considérant la nécessité de cumuler l'ensemble de ces résultats de chacun de ces comptes administratifs à intégrer au budget Assainissement en 2022 dont la teneur est la suivante :

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir


Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement 2021	1 198 735,99 €
B. Dépenses de fonctionnement 2021	794 947,81 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	403 788,18 €
D. Résultat reporté 2020	158 873,41 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	562 661,59 €
Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement 2021	2 131 435,35 €
B. Dépenses d'investissement 2021	2 612 939,76 €
C. Résultat de l'exercice 2021 (= A-B)	-481 504,41 €
D. Résultat reporté 2020	410 171,99 €
E. Résultat cumulé 2021 (= C+D)	-71 332,42 €
A. Résultat cumulé Investissement 2021	
	-71 332,42 €
Restes à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	
C. RAR en dépenses d'investissement	
D. Solde des RAR (=B-C)	
Capacité de financement de la section d'investissement	143 846,79 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET INTEGRATION CUMULEE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

 **d'AFFECTER** les résultat cumulés comme suit

Report du résultat d'investissement	-71 332,42 €
Couverture du besoin de financement	
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	562 661,59 €

 **d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.


OBJET : Budget annexe Assainissement 451 – Approbation du Budget 2022

Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

 **D'ADOPTER** le budget 2022 lequel peut se résumer comme suit

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Budget annexe assainissement		2022		
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		562 661,59 €	71 332,42 €	0,00 €
Restes à réaliser			1 111 420,26 €	1 326 599,47 €
Affectation				
Prévision de l'exercice	1 467 661,59 €	905 000,00 €	1 960 864,18 €	1 817 017,39 €
Totaux	1 467 661,59 €	1 467 661,59 €	3 143 616,86 €	3 143 616,86 €

- ☰ **DE DETERMINER** le niveau de vote : le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.
- ☰ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

OBJET : Budget annexe Zones d'Activités 449 – Approbation du Budget 2022

Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- ☰ **D'ADOPTER** le budget 2022 lequel peut se résumer comme suit

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 656 440,51 €	2 387 326,66 €	0,00 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €
Affectation				0,00 €
Prévision de l'exercice	9 017 688,81 €	6 361 248,30 €	5 172 587,51 €	7 559 914,17 €
Totaux	9 017 688,81 €	9 017 688,81 €	7 559 914,17 €	7 559 914,17 €

- ☰ **DE DETERMINER** le niveau de vote : le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.
- ☰ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

OBJET : Budget Principal 440 – Approbation du Budget 2022


Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,


Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022,


Vu, le rapport de présentation budgétaire 2022 adressé à l'appui de la note de synthèse et annexé aux présentes dans le prolongement des dispositions de la loi Notre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

 **D'ADOPTER** le budget 2022 lequel peut se résumer comme suit

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		852 756,90 €		648 241,46 €
Restes à Réaliser			986 653,82 €	369 815,19 €
Affectation				
Prévision de l'exercice	11 942 231,69 €	11 089 474,79 €	3 917 482,58 €	3 886 079,75 €
TOTAUX	11 942 231,69 €	11 942 231,69 €	4 904 136,40 €	4 904 136,40 €

 **DE DETERMINER** le niveau de vote : le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

 **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

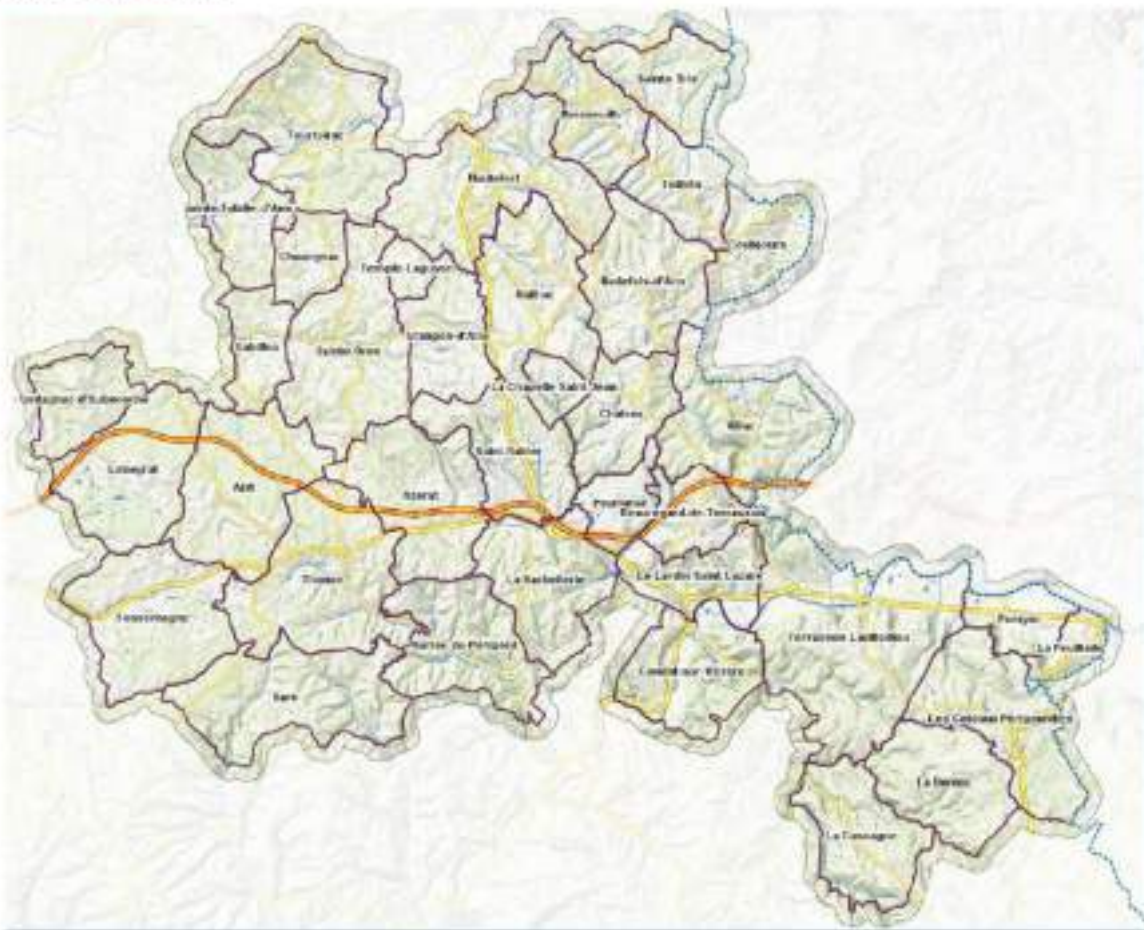
Fin de la séance 23h05

Monsieur Dominique BOUSQUET
Président

Madame Bernardette MERLIN
Secrétaire de séance



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



NOTE DE PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Vu, l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre),

Vu, l'article L. 1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les travaux de la commission des finances
du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2022 et le rapport présenté

Il est proposé la rédaction de cette note de présentation budgétaire utile à l'instruction des éléments comptables et financiers de la collectivité dont la teneur est retracée aux seins des documents budgétaires.



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



LE BUDGET 2022

*Traduction des travaux de la
commission des finances*

*Mise en œuvre des Objectifs
déclinés dans le Débat
d'Orientations Budgétaires*

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

Rappel des principes constitutifs

En matière de trajectoire financière

- Le souhait de maintenir une épargne nette au-delà de 250 k€ annuels
- L'anticipation de la baisse de la CVAE en 2022
- Une reprise de la CVAE en 2023

En matière de fiscalité

- Financement des SM SMBVV et SMBI par la taxe GEMAPI
- Toute nouvelle politique publique nécessite un recours à fiscalité

Le budget principal

Les résultats financiers par agrégat

L'épargne de gestion courante

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2020 projeté de la CVAE	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	9 928 873,03 €	10 183 844,08 €	10 298 924,19 €	10 164 663,81 €	10 364 663,81 €	10 698 100,58 €
Dépenses de fonctionnement hors dette	9 402 511,18 €	9 761 964,40 €	9 970 054,55 €	10 061 750,29 €	10 061 750,29 €	10 207 122,90 €
Epargne de gestion	526 361,85 €	421 879,68 €	328 869,64 €	102 913,52 €	302 913,52 €	490 977,68 €

L'épargne Brute

Intérêts de la dette	16 668,86 €	13 918,57 €	1 126,46 €	10 269,79 €	10 269,79 €	17 991,05 €
Epargne Brute	509 692,99 €	407 961,11 €	327 743,18 €	92 643,73 €	292 643,73 €	472 986,63 €

L'épargne Nette

Remboursement du capital de la dette <i>sans remboursement des prêts relais</i>	74 899,39 €	76 190,00 €	69 030,84 €	100 556,94 €	100 556,94 €	126 846,15 €
Epargne nette	434 793,60 €	331 771,11 €	258 712,34 €	-7 913,21 €	192 086,79 €	346 140,48 €

2021 : la concrétisation de l'engagement pris au DOB 2021 : Retrouver une épargne au delà de 250 k€



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

LES NOUVEAUX PROJETS

FONDS DE CONCOURS DEFENSE INCENDIE

Se doter d'une enveloppe au profit des communes dans le cadre de la mise en place de la défense incendie

Conférence des Maires de décembre 2021

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

Coût 2022

	DEP	REC
Fonds SDIS	50 000,00 €	

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Volet Habitat privé intégré à la future ORT

Accompagner les proprios privés dans leur projet d'amélioration de leur habitat

Objectifs :

- améliorer le confort des logements,
- valoriser l'offre locative,
- dynamiser l'activité économique liée au bâtiment.

Durée : 5 ans

Quels sont les axes d'intervention de la CCTHPN ?

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- L'amélioration de la performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique,
- vieillissement de la population et le maintien pers âgées / handicapées à leur domicile,
- La lutte contre la vacance,
- L'accélération à l'accession à la propriété,
- L'encouragement au développement de l'« éco-rénovation » (utilisation de matériaux de construction biosourcés et géosourcés).

Outil :

Aide financière pour les propriétaires bailleurs occupants

Conseils techniques

Crédit qui viennent abonder les crédits de l'ANAH

Coût 2022

	DEP	REC
OPAH	251 500,00 €	
	17 500,00 €	9 512,50 €



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

CONTRIBUTION COMMUNES ATD24

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

Coût 2022

	DEP	REC
ATD24	25 291,00 €	



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

ETUDE MOBILITE

Coût 2022

	DEP	REC
Etude Mobilité	60 000,00 €	48 000,00 €

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

Travaux sur la compétence activités pleine nature

Coût 2022

Autocross Badefols
Terrain BMX

20 000 €

30 000 €



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

Coût 2022

	DEP	REC
PAT	2 000,00 €	

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

OUTIL DE GESTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Se doter d'un outil performant de pilotage de la taxe de séjour avec pour objectifs :

- Optimisation de la collecte de la taxe de séjour
- Observatoire de l'hébergement touristique sur notre territoire

Coût Investissement : 4 250€

Coût maintenance annuelle : 2 500€

Coût 2022

	DEP	REC
Logiciel	4 250,00 €	
Taxe séjour	1 296,00 €	



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

La FISCALITE

Le vote des Taux de fiscalité

En matière de fiscalité entreprise

La communauté de communes est de droit en FPU

CFE : 25,11 %

Lissage
sur 12 ans

Produit prévisionnel : 2 154 686 €

En matière de fiscalité Ménage

Vote des taux

Foncier bâti : 4,39 %

Foncier non bâti : 16,65 %

Produit prévisionnel

Foncier bâti : 1 065 611 €

Foncier non bâti : 155 173 €

Contribution GEMAPI

Produit 2021 : 90 932 € 31

Le vote du Taux de foncier bâti : simulation

Bases 2022 24 258 000

Taux 2021 2,95

Produit avec taux 2021 714 940,00 €

Hausse du produit Scenario + 350 000 €

Soit un produit total de 1 064 940,00 €

Nouveau taux 4,39%

Situation vis-à-vis de l'administré

La situation 2021

Bases de foncier bâti	Taux	Montant payé par l'administré à la CC
1 500	2,95%	44,25 €
2 000	2,95%	59,00 €
2 200	2,95%	64,90 €
2 500	2,95%	73,75 €

Effet revalorisation de la base

Evolution base	Montant payé
51	1,50 €
68	2,01 €
74,8	2,21 €
85	2,51 €

2022

Taux	Montant payé par l'administré à la CC	Différence
4,39%	65,85 €	21,60 €
4,39%	87,80 €	28,80 €
4,39%	96,58 €	31,68 €
4,39%	109,75 €	36,00 €

Eléments de comparaison en matière de fiscalité

Comparatif des taux -EXERCICE 2020					
Communauté de communes	Foncier bâti		CFE		Commentaire
	Bases	Taux	Bases	Taux	
Terrassonnais Haut Périgord Noir	25 826 000,00 €	2,95	12 057 000,00 €	25,11	Taux de CFE en cours d'harmonisation
Vallée de l'Homme	19 265 000,00 €	7,84	3 733 000,00 €	29,49	
Sarlat Périgord Noir	20 310 000,00 €	2,36	5 722 000,00 €	28,38	
Pays de Fénelon	10 087 000,00 €	4,91	1 315 000,00 €	26,59	
Domme Villefranche du Périgord	9 892 000,00 €	4,69	1 258 000,00 €	25,98	
Vallée Dordogne Forêt Bessede	10 404 000,00 €	11,69	FA	*23,43+CNE	CC en fiscalité additionnelle
Isle Loue Auvézère en Périgord	12 475 000,00 €	2,23	2 096 000,00 €	24,48	
Communauté d'agglomération					
Brive			39 241 000,00 €	31,72	
Périgueux	114 493 000,00 €	3,74	30 851 000,00 €	27,76	

Conseil Communautaire

4 avril 2022

VOTE

des taux de contributions directes

Cotisation Foncière des entreprises CFE : 25,11%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,39%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,65%

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Conseil Communautaire

4 avril 2022

VOTE des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le secteur du SIRTOM de Brive

<i>Communes</i>	<i>Bases Prévi 2022</i>	<i>Montant Total Fiscalisé 2022 particuliers</i>	<i>Taux 2022</i>
CHATRES	174 177	9 547 €	5,48%
CONDAT SUR VEZERE	709 930	29 978 €	4,22%
LA BACHELLERIE	784 415	40 979 €	5,22%
LA CASSAGNE	162 401	9 351 €	5,76%
LA FEUILLADE	613 998	30 018 €	4,89%
LADORNAC	323 602	17 956 €	5,55%
LE LARDIN ST LAZARE	1 365 460	72 608 €	5,32%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	445 233	25 303 €	5,68%
PAZAYAC	631 681	36 304 €	5,75%
ST RABIER	475 033	27 896 €	5,87%
TERRASSON	5 039 244	272 013 €	5,40%
	10 725 174 €	571 953 €	

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Conseil Communautaire

4 avril 2022

VOTE des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les communes gérées par le SMD3

Nouveaux projets

Fiscalité

Budget 2022

ZONAGE	COMMUNES	TAUX 2021	BASES PREVI 2022 DDFIP	PRODUIT ATTENDU SMD3	TAUX ESTIME 2022
PAP : porte à porte	Limeyrat	14,28%	340 462	48 584 €	14,27%
AV : apport volontaire	Badefols d'ans, Boisseuilh, La Chapelle Saint Jean, Chourgnac, Coubjours, Granges d'Ans, Hautefort, Nailhac, Ste Eulalie, Ste Trie, Teillots, Temple Laguyon, Tourtoirac	13,80%	5 707 625	798 019 €	13,98%
	Auriac du Périgord, Bars, Fossemagne, Gabillou, Montagnac, Ste Orse, Villac	14,13%			
Mixte : PAP+AV	Ajat, Azerat, Beauregard de Terrasson, Peyrignac, Thenon	14,50%	3 040 044	438 929 €	14,44%
			Etat 1259	1 285 532 €	